

Revalorisation du métier de Secrétaire général de Mairie

26 septembre 2024









Rappel des mesures d'application immédiate non soumises à la publication d'un décret en Conseil d'État

Sommaire



Les mesures d'application différée non soumises à la publication d'un décret en Conseil d'État





Les mesures d'application prévues par les décrets du 16 juillet 2024



Propos introductifs

Récapitulatif sur le statut des Secrétaires de Mairie

Article L.2122-19-1 du CGCT

« Pour assurer les fonctions liées au secrétariat de Mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, le Maire nomme un agent aux fonctions de Secrétaire général de Mairie, sauf s'il nomme un agent pour occuper les fonctions de Directeur Général des Services. Le Secrétaire général de Mairie peut exercer ses fonctions à temps partiel ou à temps non complet. »

Quelles missions?

- → l'accueil du public
- > la médiation entre les citoyens et l'administration
- le conseil au Maire et aux élus municipaux
- > la gestion budgétaire
- → la comptabilité publique
- → la commande publique
- > le droit funéraire, l'état civil, l'organisation des élections
- → l'urbanisme
- > le fonctionnement de la commune et de ses instances
- → les dossiers de subventions
- > le suivi des agents techniques et des travaux, etc.

Qui nommer en qualité de SGM ?

- → Qui perçoit la NBI de Secrétaire général de Mairie ?
- → Qui a délégation de signature ?
- → Qui participe au Conseil Municipal ?
- → Qui engage sa responsabilité financière ?
- → Qui conseille et assiste les élus ?
- → Qui élabore le budget ?
- → Qui gère les RH?

Petit rappel



1ère partie

Rappel des mesures d'application immédiate non soumises à la publication d'un décret en Conseil d'État

1 – Le changementd'appellation du métier

Dans les communes < 3 500 habitants :



Le Maire nomme un agent « Secrétaire général de Mairie », sauf si un DGS est déjà en fonction.

Possibilité d'occuper cet emploi à temps complet ou non complet.



En pratique:

- À compter du 01/01/2024, dans les communes < 3500 habitants, un agent doit exercer les fonctions de Secrétaire général de Mairie, sauf s'il y a déjà un DGS.
- Si un agent exerce déjà les fonctions de Secrétaire général de Mairie :
- → inutile d'en nommer un nouveau
- → possibilité de requalification par arrêté (modèle disponible sur le site du CDG).

Revalorisation du métier

Communes	¥	Jusqu'au 31 décembre 2027	A partir du 1er janvier 2028 🔀
< 2 000 habitant	ts	A*, B ou C	A* ou B
≥ 2 000 habitan	ts	A**	A**



Interdiction de recourir à des agents de catégorie C pour exercer les fonctions de Secrétaire général de Mairie.

- * Grade de base (attaché).
- ** La nomination sur des fonctions de DGS est toujours possible.

 2 – Nouveau contrat sur emploi permanent spécifique aux
 Secrétaires généraux de Mairie Création d'un nouveau motif de contrat sur emploi permanent spécifique au recrutement d'un Secrétaire général de Mairie dans les communes de – 2000 habitants.



Contrat pris en application de

l'article L 332-8 7 (nouvel alinéa) du CGFP.



 Durée max 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans puis possibilité de reconduction en CDI.



- Prise d'une délibération préalable obligatoire, publication d'une offre et respect procédure de recrutement
 - Modèles de contrat et délibération à jour et en ligne sur le site du CDG

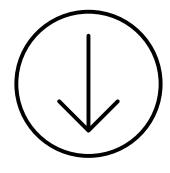
Article L 332-8 du CGFP

Communes	Jusqu'au 31 décembre 2023	A partir du 1er janvier 2024
	Recrutement possible quel	
	que soit la durée de l'emploi	Recrutement possible quel
< 1 000 habitants	(3°)	que soit la durée de l'emploi
	Recrutement possible sur des	(7°)
≥ 1 000	emplois < 50% du temps	(7)
< 2 000 habitants	complet (5°)	
	Recrutement possible "lorsque	e les besoins des services ou la
	nature des fonctions le justif	ient et sous réserve qu'aucun
≥ 2 000 habitants	fonctionnaire territorial	n'a pu être recruté" (2°)

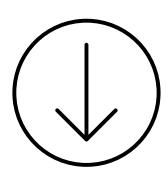
3 – Mise en place d'une formation initiale obligatoire dédiée

Application au 18/07/2024

 En plus de la formation initiale dont les agents bénéficient, en application du statut particulier dont ils relèvent.



 Obligation pour les agents occupant un emploi de Secrétaire général de Mairie de suivre, dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste, une formation spécifique adaptée aux besoins de la collectivité.



 Formation assurée par le CNFPT pour une durée de 15 jours.



- Article L. 422-34-1 du CGFP: formation obligatoire pour les secrétaires généraux de mairie.
- Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 : Conditions et contenus de cette formation.

AGENTS CONCERNÉS

- Tous les fonctionnaires et contractuels recrutés sur un emploi permanent en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique pour une durée d'au moins un an.
- Néo-recrutés sur un poste de secrétaire général de mairie.



- Formation à suivre dans la 1^{re} année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois et dans la 1^{re} année qui suit le recrutement du contractuel.
- Inscription effectuée par l'autorité territoriale auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) code SXSG1, en précisant à l'inscription « professionnalisation premier emploi ».

PRINCIPE DE LA FORMATION

Objectif: Accompagner les agents dans l'exercice de leurs fonctions, en tenant compte des missions exercées dans la collectivité et des acquis de l'agent.

Durée: 15 jours.

PRINCIPE DE L'OFFRE DE FORMATION

10 jours de tronc commun métier en format mixte (présentiel et distanciel).

5 jours complémentaires, adaptés aux besoins spécifiques de la collectivité et de l'agent, choisis parmi les modules du catalogue de formation continue.

DISPENSE

Les mêmes règles de dispense que pour la formation de professionnalisation au premier emploi de droit commun s'appliquent: compte tenu des formations professionnelles, des bilans de compétences, d'une formation sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu par l'Etat ou d'une expérience professionnelle d'au minimum de trois ans.

CONTENU DE L'OFFRE

MODULE DE 10 JOURS (8 jours en présentiel, 2 jours à distance) :

- La place et le rôle du secrétaire général de mairie.
- · Le fonctionnement et le suivi du conseil municipal.
- Les pouvoirs de police du maire.
- · La rédaction des actes administratifs unilatéraux.
- · Les fondamentaux de l'état civil.
- Les fondamentaux des finances et de la commande publique.

5 JOURS AU CHOIX:

Sélectionnés en fonction des missions effectivement exercées par l'agent dans sa collectivité, parmi l'ensemble des modules de l'offre de formation continue du CNFPT.

ATTESTATION

Le CNFPT délivrera une attestation de présence pour chaque module suivi. La collectivité devra conserver ces attestations.

Pour rappel, ces agents doivent aussi réaliser leur formation d'intégration de 10 jours (dans la mesure du possible avant la formation de professionnalisation).





4 – Mission d'animation d'un réseau de Secrétaires généraux de Mairie

Le CDG81 travaille au quotidien avec les différents réseaux déjà existants, dont l'Association départementale des Secrétaires de Mairie.

L'objectif est de développer des ateliers et des groupes de travail communs.

Petit rappel



2^{ème} partie

Les mesures d'application différée non soumises à la publication d'un décret en Conseil d'État

Application au 01/01/2028

Nouveauté marquante :

évolution des règles de nomination au 01/01/2028.

Dans les communes de – 2 000 habitants : nomination d'un agent relevant d'un cadre d'emplois de la catégorie B.

Dans les communes de + 2 000 habitants : nomination d'un agent relevant d'un cadre d'emplois de la catégorie A, sauf si un DGS est nommé pour exercer ces fonctions.



NOUVEAU!



3^{ème} partie

Les mesures d'application prévues par les décrets du 16 juillet 2024

1 – Le plande requalificationen catégorie B

Mise en place d'une <u>promotion interne</u> <u>exceptionnelle</u> au grade de Rédacteur



Dispositif dérogatoire (Art. 2 loi n°2023-1380 et décret n° 2024-826)

- Concerne les fonctionnaires de catégorie C :
- qui relèvent des échelles C2 et C3 seulement (attention : C1 exclus)
- et qui exercent des fonctions de Secrétaire de Mairie depuis 4 ans minimum
- qui exercent leurs fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants
- ont rempli leurs obligations de formation

Quelques précisions

Le fonctionnaire présenté doit, au moment de l'inscription sur liste d'aptitude exercer des fonctions de Secrétaire de Mairie.

Les conditions sont à remplir au 1^{er} janvier de l'année de présentation.

Pour la future session 2024 – L'agent doit remplir toutes les conditions au 1^{er} janvier 2024!

! Attention aux formations de professionnalisation tout au long de la carrière : minimum requis de 2 jours tous les 5 ans.

Pas de quota applicable

Présentation = inscription sur liste d'aptitude si conditions remplies

• Dispositif éphémère :

du 17 juillet 2024 au 31 décembre 2027



Jusqu'au 31 décembre 2026 seulement pour effectuer les formations requises !

• Et les Secrétaires de Mairie à temps non complet employés par plusieurs collectivités ?

Recours aux règles de l'article 14 décret 91-298.

• la proposition d'inscription sera formulée par la collectivité principale

En cas de désaccord : recueil des 2/3 des autorités représentant + de la moitié du temps de travail OU la moitié des employeurs représentant plus de 2/3 du temps de service de l'intéressé



De 2024 à 2027



Le CDG 81 organise **DEUX SESSIONS DE PROMOTION INTERNE** par an pour une inscription :



au 1^{er} juillet / Dépôt des dossiers dès février



au 31 décembre / Dépôt des dossiers dès octobre



La 1ère session est organisée dès octobre 2024

- dossiers de présentation à télécharger sur le site internet du CDG
- À retourner avant le 15 novembre 2024

Où trouver les documents?



Sur notre site internet www.cdg81.fr Connectez-vous à votre compte Extranet





Accédez à la base documentaire

- Base documentaire
 - + Action sociale
 - Assurance des risques statutaires
 - Carrière
 - + Avancement de grade
 - Entretien professionnel
 - Promotion interne
 - Conditions de promotion
 - Lignes directrices de gestion

Exemplaire de formulaire

Contror De Gestion On to Parker Parker Surveyor Advisor Parker Surveyor Advisor Surveyor		The Windows and a second of the confidence of th	1410	DG81 tre De Gestion		Docume	NEXE	Sider et		V-f regime	un (CHG)
DOSSIER DE PROPOSITION D'INSCRIP DE LA PROMOTION INTERNE DE REDACTI Entre Maria Maria de Languer de Caraller de C	EUR – Catégone B	The control of the co			POUR LY Foresis	OTTON INT ACCES AL ME de Sec PS DES SE	ERNE DE J GRADE MENDE GA RANCES J	CATEGO DE REDA Sedraf de ANTERIES	ICTEUR Malela URS		
GATE OF LIMITE OF OFFICE OFFI PROPORTS 15 NUTVENBRIE 2024	ONE.	Present digaler and A resent juicelor v. - and de ancie a crisió i formation en el de grade - Andilizad l'oubre suiste sus des dispenses des solsigations de Euro-Alexa de l'apped] _	I PTAT	DPS SPRIN	CPR PUBLI	CE PRIPO	TIPE on It	"lende d	k Fernske	
Financia denderaren elleraria <u>presentido</u> go Carlendo Cardino de Tesa UL, Francia (gapet, 1986 el 19 <u>Financia resporte</u> , 1986 el 19	per santel	New de la substituté	- 1	i dinique les ser- ès su en qualifida participas les posit	pel merillalain	de tiril publi					e deglate
Constitute Statement State	eta Dukkole nale A promitiva	Conserved directory in control distribution (Control of Control of		ator administration [7]	Gade Families en rena	brok	Body decide as years 37	***************************************	Date:	den de la constanta	produktu produktu habban railan
pickudged via 20° dava and a Parigheli midechilo kulli pickudged via 10° mlas dia sandana palidian allalika silamin sensi mis krasimen kun sensi sina pickud da 2020 kullishim, am diktora dia respecti dise qualos da promisera proporties di produce sanovira kin provodora sali priladationemi diktorando.	na el justiliari d'Ess regiles. Cares. regiles d'ann surregan de region	NOM ICA de paren lite : Primorio Date de rosterares : Bay inc 2021 de Tennin Lite de rosterares : Date de rosterares : Date de rosterares :									
<u>Figure</u> : Disignifies the formation of proceeding sixtees. In respect the self-gellers, the list modes the gradual-network artifacts considered to the self-gellers of the self-gellers of the self-gellers of the self-gellers (SEFF) delicated to request the sense (septemble procedure). The final list is the self-geller gellers (SEFF) delicated to request the sense in the sense of the self-gellers (SEFF) delicated to request the sense of the self-gellers (SEFF) delicated and particular descriptions of the self-gellers (SEFF) and the self-gellers (SEFF) delicated and the self-gellers (SEFF) delicat	Refered de la Formitie Publique est s'2008/812 de 2008/2008). A sodel seus De mollece de	M-Appen, Option and appendix by heaters in heater appendix appeared by pipe of heater appendix appeared by the appeared by the appendix appeared by the appendix appeared by the appeared by the appendix appeared by the appeared									
tion. Use dispress titule or particle pend the assorble on furnitoresist polessistenties on adoption news its relations difficient per son sit- sorpationess. Le dermatic de departer of principality on EDFF per la set tall higher filter adoptions principal in resolver de particle per el produce.	dal purito der ou den bilano de Indiale. La disiste de disperse	AMERICAN DE PREVIOR AMERICA I de manglishe .	70134								
disposes and associates. E and elements die homeonibe it Propped the pulsant denahe base, it disposes, die beweitens, die Regunt.	n publication do color on to	A latter nor seith servens, finns hi foldmar v. T. im different grains compute depart Protective Desira. Product Profession, 1981, 2009 (erfords see, 1981, 1982) und verified to per change the side of a revised desiration in a different grain (finns), command, provides the side of the side	,	Pública la <u>diseñon als</u> Públicas <u>aprillos, e</u> n	in the latest	ine, troisine, son	ikin ramur henet urin	mi)	eract de erad	a assessine ing	_
ulation .	Contro De Sention in a France Fully a Continue 188 made larket \$1 500 A.B. No 05,000,000,000 approach a www.pgf-1.b.										

manuscript to

POSITIONS.	REAL PROPERTY.	na dominal	I part flor i	shalloulier i	la narrellenn j	pri de Sino

on introduced and the collection was trapicales	Problemps	lu — m —	arrakites kijirum
701%			

TOTAL CHE REMOCRE RESPONDE RELIT ANALYSIS DEL VANDRE . Un des contra contra des la cidade la distributa bibliote del contra con color, un persona constitur, desc.	
Orantes a come a come de come de come de debinado e dos come que preme a come persona a come de deserva de deserva de la come de la	

	-		_	-		
٦			-			



ANNEXE 2

DOSSICR DE PROPOSITION D'INSCRIPTION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE REDACTEUR - Sacrémire Général de Visida

COLLE	200E -							
Aprel -	IS no lite							
Marie	disc.	Arr	proposal(in)	pour	Desides	 nate	divipinis	

and unbounter in stillade particulars de grade, mit and unbounter ins stillade particulars de grade, mit destruite particular de particular de grade, mit destruite à l'invalidation professionation particular de l'internation de la constitución de la constit

ope ha sumalgement. Agranti dan kedundu da primerbilan his premitter bibere <u>seri ment, di question</u> di question des primeros de la financiam de la financiam de la como de la quega à salmeda una bebilant information de primeros de la financiam de la financiam per la sobri perimetro de grado visto en un sei l'insention mento.



ANNEXE 3 Document & compléter e à resourner au CDG

PROMOTION INTERNE DE CATEGORIE D POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR Ponceions de Secretaire Général de Mainte
ATTESTATION DE REALISATION DES A ANNEES REQUESES SUR LA FONCTION DE
SCERETAIRE GENERAL DE MAINE
(Ausrephin par lamitatielle auglique)

2 – La promotion par la formation qualifiante

Décrets n°2024-830 et n°2024-831

Création
d'une voie de
promotion par
la formation
qualifiante



Objectif:

Permettre aux fonctionnaires de catégorie C intéressés de devenir Secrétaire général de Mairie (catégorie B), après réussite à un examen professionnel spécifique sanctionnant un parcours de formation.

Durée de la formation : 56 jours (dispenses possibles).

ightarrow) Contenu :

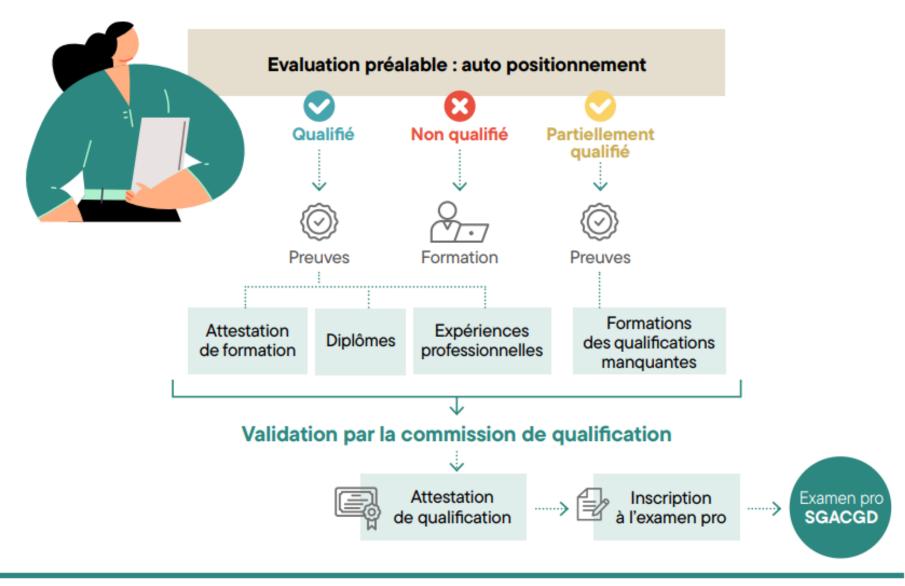
💙 assister et conseiller les élus de la commune ;

→ assurer les services à la population de la commune ;

🧡 gérer les services de la commune ;

organiser son travail dans la commune.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES NOUVELLES OBLIGATIONS LIÉES À LA FORMATION QUALIFIANTE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE





Conditions d'accès:

- Valider un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de Secrétaire général de Mairie ;
- Ompter au moins 8 ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C;
- Relever en catégorie C, d'un grade d'avancement.

Promotion interne dérogatoire :

- (\longrightarrow) Sans quota
- Une session par an organisée par le CDG en vue d'une inscription au 1^{er} juillet
- Uniquement pour exercer des fonctions de SGM pendant 3 ans minimum à compter de la titularisation

3 – Bénéfice d'un accélérateur de carrière

Décret n°2024-827 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des Secrétaires généraux de Mairie



Objectif:

Valoriser la carrière par une accélération des avancements d'échelon

Bénéficiaires:

Attachés, rédacteurs et adjoints administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classes

2 dispositifs

(pouvant être cumulés)

1) OBLIGATOIRE:

Bonification de 6 mois d'ancienneté tous les 8 ans de service en qualité de Secrétaire général de Mairie.

- > Vérification des conditions :
 - > au cas par cas par les services du CDG81
- Établissement de l'arrêté correspondant :

> projet transmis par les services du CDG81

2 dispositifs

(pouvant être cumulés)

2) AU CHOIX:

Possibilité d'octroi d'une bonification de 1 à 3 mois d'ancienneté tous les 3 ans de service.

Conditions:

→ En fonction de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents concernés

→ Après **mise à jour des LDG** relatives à la politique d'avancement (avis préalable du Comité Social Territorial requis'



Le modèle de LDG proposé par le CDG81 sera modifié en conséquence après examen par le CST du 3 octobre 2024

EN BREF:

Nature du dispositif	Bonfication automatique	Bonification au choix de l'employeur
Avantage	6 mois	1 à 3 mois
, traintage	Tous les 8 ans d'ancienneté	Tous les 3 ans d'ancienneté
Périodicité	dans la fonction de secrétaire	dans la fonction de secrétaire
	général de Mairie	général de Mairie

Exemple

Au 1er août 2024, une SGM est au 8^{ème} échelon d'adjoint administratif principal de 2ème classe avec une ancienneté conservée de 2 mois. Elle exerce les fonctions de secrétaire de mairie depuis le 1^{er} juillet 2014

- 1ère étape : examen des conditions pour bénéficier des bonifications : ancienneté en qualité de secrétaire de mairie = 10 ans 1 mois
 ← condition d'ancienneté de 8 ans remplie
- 2^{ème} étape : Nouvelle situation statutaire au 1^{er} août 2024 :
 - Avec la bonification obligatoire : 6 mois supplémentaires : ancienneté dans le 8ème échelon : 2 mois + 6 mois = 8 mois
 - ET Avec application du maxi de bonification facultative :
 2 mois + 6 mois + 3 mois = 11 mois

Les effets sur les dates prévisibles d'avancement au 9ème échelon

Pour rappel : durée requise pour passer du $8^{\text{ème}}$ au $9^{\text{ème}}$ échelon d'AAPpal $2^{\text{ème}}$ classe = 2 ans

Sans bonification	Avec bonification obligatoire	Avec bonification obligatoire + facultative
1 ^{er} juin 2026	1 ^{er} décembre 2025	1 ^{er} septembre 2025



À partir de quand les ASA sont-elles applicables?

<u>ASA obligatoires</u> : au 1^{er} août 2024 si les conditions sont remplies de l'inscription sur liste d'aptitude <u>exercer des fonctions de Secrétaire de Mairie.</u>

<u>ASA facultatives</u> : postérieurement à l'arrêté portant révision des LDG + entretien professionnel 2024.

Application rétroactive ? Article L522-13 du CGFP

Attention à la saisie préalable des CST!

ET AUSSI...



Pour conclure

Concours et examens à venir Nos prestations à la carte

Examens professionnels 2025

Adjoint administratif principal de 2ème classe:

EXAMENS F	PROF	ESSION	NELS		FILIÈ	RE ADMIN	ISTRATIVE
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL - DE 2 ^{ème} CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4kme échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 13 mars 2025	CDG 12 CDG 31 CDG 32 CDG 48

Concours 2025

Rédacteur

CONCOURS					FILIÈR	E ADMII	NISTRATIVE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.						
REDACTEUR TERRITORIAL	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1° janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit (cachet de la	Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant	Jeudi 16 octobre 2025	CDG 30 CDG 81		
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	poste faisant foi)	foi)				

Rédacteur principal de 2^{ème} classe

CONCOURS FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	В	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 octobre 2025	CDG 11
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale interquovernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale interquovernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 st janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

MERCI DE VOTRE ATTENTION!



Votre partenaire RH

« Notre mission, accompagner les vôtres! »

